

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 1<sup>er</sup> mai 2023

**AUX FOURNISSEURS DE TISSUS HUMAINS FAISANT AFFAIRE AVEC UN OU  
DES ÉTABLISSEMENTS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX  
DU QUÉBEC**

Mesdames,  
Messieurs,

Héma-Québec a comme mission de répondre avec efficacité aux besoins de la population québécoise en sang et autres produits biologiques d'origine humaine de qualité, qui incluent le plasma, les cellules souches et le lait maternel, de même que certains produits recombinants et anticorps monoclonaux. Héma-Québec agit aussi à titre de partenaire stratégique pour les besoins en tissus humains en assurant la gestion de la seule banque publique de tissus humains au Québec. À ce titre, Héma-Québec prélève, transforme et distribue actuellement la majorité des tissus humains consommés par les établissements de santé du Québec.

En août 2021, monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, confiait à Héma-Québec, à titre de préleveur et de fournisseur de tissus humains, le mandat exclusif pour l'approvisionnement en tissus humains des établissements du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS). À compter de l'automne 2024, Héma-Québec assurera, en plus, le rôle de distributeur exclusif pour les tissus humains qui sont actuellement commandés auprès d'autres fournisseurs par les établissements du RSSS du Québec. Tous les futurs contrats d'approvisionnement en tissus humains seront donc à conclure entre les différents fournisseurs et Héma-Québec.

Cette décision de confier à Héma-Québec le mandat de fournisseur unique découle d'une recommandation du Comité de biovigilance du Québec. Elle reflète la volonté d'assurer une meilleure traçabilité des produits avec un registre centralisé et d'effectuer la surveillance des effets indésirables possibles à la suite d'une greffe de tissus humains. En sus de permettre d'importantes économies d'échelle pour l'ensemble du RSSS du Québec, ce changement contribuera à une meilleure planification des besoins et à une optimisation des modes d'acquisition et de distribution des tissus humains. Par ailleurs, ce mandat viendra structurer les processus nécessaires pour assurer la qualité et la sécurité des produits.

... 2

Les contrats que vous avez actuellement en tant que fournisseur ou distributeur de tissus humains avec les établissements de santé et de services sociaux du Québec seront maintenus jusqu'à leur échéance. Pour les contrats se terminant avant le 30 septembre 2024, il sera possible de les prolonger aux mêmes conditions pour une période se terminant au plus tard le 31 décembre 2024.

Dans l'éventualité où votre entreprise sera appelée à transiger avec Héma-Québec, vous trouverez ci-joint les requis exigés des fournisseurs pour être admissibles à l'attribution d'un contrat au Québec. Nous vous suggérons d'en prendre connaissance et, si nécessaire, d'entreprendre les démarches afin que votre entreprise puisse se conformer à toutes les exigences décrites dans le document. À cet effet, Héma-Québec pourra vous aider au besoin.

N'hésitez pas à transmettre vos questions relatives au mandat confié à Héma-Québec à l'adresse suivante : [tissushumains@hema-quebec.qc.ca](mailto:tissushumains@hema-quebec.qc.ca).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



Stéphane Bergeron, M.D.

p. j. 1

c. c. Mme Nathalie Fagnan, Héma-Québec  


N/Réf. : 23-AU-00441